



BIEN PROPRE ou pas . car achete avant mais paye apres divorce

Par **dubois20**, le **28/08/2017** à **17:22**

bonjour

apres longue séparation et procédure divorce

j'ai acheté RUINE AVRIL 98

mais les avocats n'ont fait remonter les effets du divorce qu'en sept 98

ce bien a été acheté avec crédit donc essentiellement mes fonds propres puisque je l'ai remboursé seul

des travaux du montant du prix de vente (et oui c'est un désastre !) ont par ailleurs été faits depuis

ce bien n'est pas mentionné dans la procédure puisque tout était finalisé avant avril 98 sauf le passage au tribunal qui a traîné

le notaire a mis une mention manuscrite que j'achetais en mon nom propre sous réserve de finalisation divorce

que dois-je faire pour ma vente actuelle ?

le notaire dit que mon ex-épouse doit signer et recevoir la moitié du prix

je suis désespéré car elle risque même de ne pas signer et me faire perdre mon acquéreur actuel

sincères remerciements

Par **youris**, le **28/08/2017** à **17:32**

bonjour,

si je comprends bien, vous avez acheté un bien immobilier alors que vous étiez encore marié (sans séparation de corps) et le notaire n'a pas demandé la signature de votre épouse alors que la communauté existait toujours ?

il faudrait savoir quels sont les propriétaires acquéreurs sur votre titre de propriété.

salutations